

# EVALUATION INTERMEDIAIRE DU 4<sup>ÈME</sup> PLAN DECHETS

## ANNEXE

Version septembre 2012

Plus d'infos  
[www.bruxellesenvironnement.be](http://www.bruxellesenvironnement.be)  
→ professionnels

02 775 75 75



## 2. Déchets ménagers

### a. Réduction à la sources

#### *Sensibilisation*

Selon le sondage post-campagne de la campagne « Mettez votre poubelle au régime » (décembre 2011) : 41% des Bruxellois ont vu la campagne « Mettez votre poubelle au régime ». 9% d'entre eux ont recherché de l'information complémentaire sur le site web suite à la campagne. 45% des gens ont déclaré que la campagne donnait envie de participer aux actions de prévention.

Le sondage suivant a été réalisé auprès de la population avec les mêmes questions en 2009 et 2012 :

A la question « Diminuer l'ensemble de ses déchets (sacs blancs, jaunes, bleus, verts) est »

- inutile : 62% pas d'accord en 2009, 84% en 2012
- impossible au niveau individuel : 59% pas d'accord en 2009, 72% en 2012
- indispensable pour préserver la planète : +/- 90% d'accord les 2 années

Mais :

A la question « Menez-vous au quotidien des actions pour limiter vos déchets ? »

- beaucoup & assez bien : 33% en 2012 (contre 55% en 2009)
- un peu : 48% en 2012 (contre 26% en 2009)
- pas du tout 16% en 2012 (contre 18% en 2009)
- > « comment le faites-vous ? »
- En triant les déchets : 67.2% en 2012 (55% en 2009)
- En faisant un ensemble des gestes réellement de prévention : 74.3% (51% en 2009)

#### *Campagnes européennes*

En ce qui concerne la semaine européenne de réduction des déchets, un réel succès a été enregistré au cours des 3 éditions européennes de la semaine :

	2009	2010	2011
Actions	67 actions (19 pouvoirs publics, 16 entreprises, 11 écoles, 17 ong, 4 autres)	147 actions ( 29 pouvoirs publics, 16 entreprises, 51 écoles, 48 ong, 3 autre)	174 actions (39 pouvoirs publics, 30 entreprises, 55 écoles, 46 ong, 4 autres)
Porteurs de projets	59	105	122
Personnes touchées	33.600	54.400	48.275

Selon le sondage de décembre 2011, la notoriété de la SERD est de 23%.

Campagne gaspillage alimentaire : 26% des Bruxellois ont vu la campagne, 10% disent agir vouloir agir pour diminuer le gaspi, 7% en ont parlé autour d'eux, 2% ont cherché plus d'information sur le sujet.

## *Données/analyses poubelles*

Bruxelles Environnement a fait réaliser les sondages suivants (les résultats sont repris en lien avec les prescriptions qui les concernent) :

- un sondage barométrique sur la réduction des déchets (état « initial » 2009, état « intermédiaire » 2012),
- un sondage spécifique sur l'autocollant anti-pub (2011)
- des sondages d'évaluation de la semaine européenne de réduction des déchets (2009, 2010, 2011)
- des sondages d'évaluation post-campagne des campagnes de communication (2010, 2011, 2012).

## *Gaspillage alimentaire*

Le projet « Green Cook » a déjà permis le lancement de nouvelles initiatives envers les ménages :

- des ateliers cuisine anti-gaspi (15 mars 2009, décembre 2010)
- la rédaction et diffusion de fiches recettes anti-gaspi à 5000 exemplaires chacune (1 en 2011, 1 en 2012)
- la rédaction et diffusion à 5.000 exemplaires d'une brochure « Manger moins, jeter moins » (2012)
- la réalisation et diffusion de goodies anti-gaspi (10.000 cuillères à spaghetti 2009, 10.000 lèche-plats 2012, 20.000 calendriers de courses permanent, plus de 40.000 calendriers des fruits et légumes de saison, dont la dernière version (13500 exemplaires) est adaptée avec des conseils anti-gaspi, memo frigo et magnets dans la brochure..).

Selon le sondage sur l'avancement du plan déchet, la situation a peu évolué :

- Sondage 2009 : 90 % des gens disent éviter le gaspillage alimentaire
- Sondage 2012 : 91.5% des gens disent éviter le gaspillage alimentaire

Une question relative à la compréhension des date de consommation (2012) montre que 56% ont une compréhension correcte, ce qui implique que 42% ont une mauvaise compréhension (et que 2% ne sait pas).

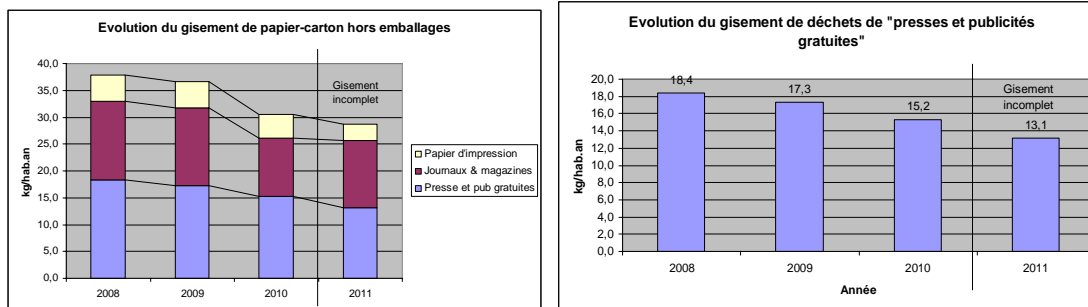
## *Gaspillage de papier*

Selon nos sondages :

En 2012, 30.6 % de gens disent avoir apposé un autocollant (pour 25% en 2009)

Selon l'enquête de 2011 spécifique à l'autocollant, 75% des gens déclarent connaître l'autocollant, 22% déclarent l'avoir mis (ce qui est plus proche de la réalité que dans le sondage global déchet). L'enquête montre que l'autocollant de Bruxelles Environnement est mal compris par une partie de la population (ex : seuls 50% de la population pense qu'elle recevra encore les journaux communaux si elle met l'autocollant ; en ce qui concerne la version « ok presse gratuite », seuls 40% de gens savent qu'ils vont encore recevoir la presse gratuite en mettant l'autocollant avec cette version !). Par ailleurs, seulement 28% des gens savent qu'ils peuvent porter plainte.

En ce qui concerne les bottins : la demande de bottin en version électronique a augmenté: 44.2% en 2012 (contre 24% en 2009)



## ***Emballages superflus***

### Les sacs de caisse

Bruxelles Environnement a soutenu plusieurs projets locaux concernant la réduction des sacs de caisse jetables des petits commerces,: avec l'Atrium de Jette (2009), et dans le cadre des appels à projets AL21 (WB, Evere, St Gilles - 2012).

Par ailleurs, à la demande de Bruxelles-Environnement, une étude relative aux sacs jetables et réutilisables auprès des petits commerces a démarré en mai 2012 (résultats fin 2012). Elle devra permettre de mettre au point un plan d'action.

Selon nos sondages, la situation ne serait pourtant pas tout à fait réglée non plus dans les grandes surfaces : on constate une diminution du nombre de gens qui utilisent toujours les sacs réutilisables dans les grandes surfaces (94% en 2009, 85% en 2012). En 2012, une question plus spécifique a permis de constater que 14% des gens rachètent régulièrement des sacs réutilisables en grande surface)

### Les gobelets

En ce qui concerne ce service de location de gobelets : 100 commandes pour un total de 150.000 gobelets ont été enregistrées entre le 1<sup>er</sup> avril 2011 et le 31 avril 2012.

Selon le sondage de 2012 : 27% des gens déclarent avoir souvent l'occasion d'utiliser un gobelet réutilisable lors d'un événement hors de chez lui

Par ailleurs, dans le cadre du projet européen Pre-waste, une étude relative à la faisabilité d'une obligation légale visant l'utilisation systématique de contenants réutilisables pour les boissons et aliments servis lors d'évènements dans des espaces publics en Région de Bruxelles-Capitale a été lancée fin 2011 et devra être finalisée vers juin 2012.

### Les emballages et la consommation durable

Les recherches suivantes ont été menées par l'Observatoire Bruxellois pour la consommation durable (par le CRIOC avec le soutien de la Région) : étude sur l'impact environnemental des emballages (2009), actualisation des dossiers lessive, nettoie-tout (2009/2010) et Comparaison de caddy & suremballage (2011).

Selon notre sondage de 2012 :

- 83% de la population peut citer au moins un type d'emballage qu'elle juge « suremballé »
- 65% des gens trouvent que les produits "prêt à l'emploi" ou à emporter riment avec plus d'emballages
- près de 50% de la population pense qu'on ne trouve pas assez de boissons en bouteilles consignées dans les magasins
- 67% des gens ne sont pas d'accord avec le fait que vu que les emballages sont recyclés, il n'y aurait plus de problème environnemental

### ***Gadgets et achats durables***

Selon le sondage de 2012 : 66% de la population est d'accord avec l'affirmation « mes choix en matière d'achats ont beaucoup d'influence sur la quantité de déchets que je produis »

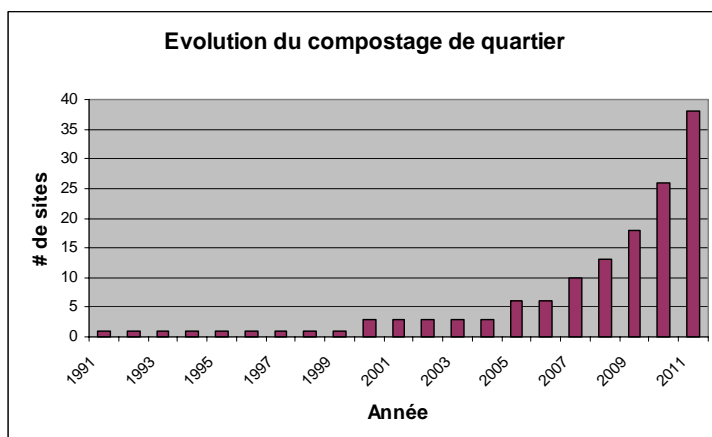
### ***Déchets organiques***

Les formations accessibles à la population (de 3 types : compostage individuel, vermicompostage, compostage de quartier) ont rassemblé 231 participants en 2009, 245 en 2010, 128 en 2011. Les formations de maîtres-composteurs ont diplômé 16 maîtres en 2009, 18 en 2010, 22 en 2011, 24 en 2012. Au total 400 maîtres composteurs ont été formés entre 1999 et 2012.

2000 : 10% de la population totale déclarent composter

2009 : 15% de la population totale déclarent composter

2012 : 17% de la population totale déclarent composter



## b. Réemploi et seconde main

### *Economie sociale*

Les grands principes du subventionnement sont conservés dans l'arrêté du 16 juillet 2010 à savoir:

- les associations doivent être agréées pour prétendre au subside, les conditions d'agrément ont été revues pour permettre l'accès à l'agrément à un plus grand nombre d'associations
- les catégories de biens, produits et déchets entrant en ligne de compte pour la subsidiation ont été redéfinies :
  - o les textiles et les encombrants ont été conservés ;
  - o les équipements électriques et électroniques (EEE), anciennement repris dans les encombrants constituent désormais une catégorie propre ;
  - o une nouvelle catégorie relative aux consommables informatiques (cartouches pour les imprimantes à jet d'encre et toners pour les imprimantes laser) a été ajoutée vu les potentialités de développement de cette filière ;
- la différenciation entre réemploi et recyclage a été conservée. Le réemploi est soutenu davantage via un différentiel dans le calcul ;
- les taux minimums de réemploi et de valorisation (réemploi + recyclage) donnant droit aux subsides ont été revus : ils sont désormais définis par flux ;
- un subside supplémentaire est accordé pour financer la collecte préservante des biens et produits usagés, ainsi que des déchets pour les catégories encombrants et EEE. Ce subside vise à soutenir le secteur qui souffre de la qualité moindre des dons à valoriser et vise à permettre l'utilisation de modes de collecte spécifiques et conservatifs qui engendrent un surcoût par rapport aux méthodes de collecte traditionnelles ; les catégories textiles et consommables informatiques ne bénéficient pas de ce nouveau subside vu leurs modes de collecte respectifs ;
- le principe de la majoration du subside en cas d'augmentation des quantités réemployées d'une année à l'autre est adapté pour simplifier la lisibilité et le calcul de la majoration.

Selon les sondages d'évaluation du plan déchet, les déclarations d'achats de seconde main ont augmenté entre 2009 et 2012 (brocante : de 22 à 34% ; magasin : de 20 à 33% ; particulier : de 12 à 22%). Les objets dont on ne veut plus semblent moins donnés (79% au lieu de 83) mais plus vendus (22% au lieu de 16%). Ce qu'on met à la poubelle reste équivalent (19%).

## c. collecte sélective et recyclage

Au cours des années 2010-2011, deux études ont été menées afin de mieux déterminer quelle stratégie adopter en vue de répondre aux prescrits du plan et d'offrir un meilleur service à la population en matière de collecte sélective. L'une, menée par l'IGEAT<sup>1</sup>, avait pour objet une comparaison de la gestion des encombrants dans différentes villes et régions européennes. L'autre, réalisée par ARCADIS<sup>2</sup>, s'intitulait « étude économique et géographique de faisabilité relative à l'implantation de nouveaux parcs à conteneurs en Région de Bruxelles-

---

<sup>1</sup> Réalisation d'une étude comparative sur la gestion d'encombrants dans différentes villes ou régions européennes (IGEAT, 2011)

<sup>2</sup> Réalisation d'une étude économique et géographique de faisabilité relative à l'implantation de nouveaux parcs à conteneurs dans la région de Bruxelles-Capitale (ARCADIS, 2011)

Capitale » et avait pour objectif d'évaluer la collecte actuelle via les PAC, d'en répertorier les forces et les faiblesses et de proposer des suggestions pour le renforcement de cette collecte.

De ces études, différentes propositions stratégiques ont été suggérées afin de répondre au mieux à la problématique de la collecte sélective, du réemploi et du recyclage des biens et produits :

- Augmenter le nombre de PAC régionaux (nb PAC/hab) (Le plan déchets parle de la création de 2 nouveaux PAC régionaux) ;
- Améliorer la gestion des PAC via l'augmentation du nombre de flux acceptés en PAC, l'amélioration de l'effort d'ouverture des PAC, l'ouverture de certains PAC aux PME et professions libérales pour leur offrir une solution ;
- Renforcer les synergies entre les secteurs public et associatif (Ceci permettrait une mobilisation plus importante de certains flux à potentiel de réemploi important (DEEE, Encombrants) et éviterait la destruction et l'élimination de ces flux de déchets. En effet, les résultats de l'économie sociale par exemple en termes de réemploi et de recyclage sont supérieurs à ceux de la gestion « classique » des déchets par les pouvoirs publics. Des partenariats en amont de la chaîne de traitement des déchets devraient ainsi être encouragés, privilégiés, renforcés dans les rares cas où ils existent ;
- Dans le cadre de la réforme intra-bruxelloise dont les accords de 2011 doivent encore être transposés, une étude préalable sera lancée en 2012 afin notamment d'objectiver les modalités de transfert de la gestion des parcs à conteneurs communaux vers l'Agence Bruxelles-Propreté.

### 3. déchets non-ménagers

#### **BWN**

Le projet réalisé par « FEVIA » visait à identifier la problématique de la perte de matières premières dans la chaîne de production et ce sur la base d'un audit réalisé auprès d'un tiers des industries alimentaires situées en Région de Bruxelles-Capitale.

Le projet réalisé par « Febelgra » visait à obtenir une meilleure connaissance de la problématique déchets au sein du secteur des industries graphiques à Bruxelles, tout en proposant des pistes d'action aux entreprises participantes.

Les 3 antennes « Atrium » actives dans la commune de Molenbeek ont réalisé un projet commun de sensibilisation des commerçants à une meilleure prévention et gestion des déchets.

Le projet d'« AGORIA » visait à améliorer la prévention des déchets dans les bureaux, en constituant et en animant un «réseau apprenant» de 10 à 20 entreprises souhaitant participer au projet.

Le projet de la « Maison de l'Emploi de Schaerbeek » entendait améliorer la prévention et la gestion des déchets par la mise sur pied d'une ECO-team composée de volontaires émanant des trois structures de la Maison de l'Emploi.

Le « Parc des Expositions de Bruxelles » souhaite mettre en place le tri sélectif des déchets lors des différents événements organisés sur le site.

Les stewards de l'antenne « Atrium – Porte de Namur » réalisent sur base volontaire des audits dans les commerces du quartier et sensibiliseront les commerçants à la problématique des déchets.

Le tableau ci-dessous reprend (entre autres) le nombre d'entreprises ayant été contactées par chaque porteur de projet ainsi que les réponses positives (après une ou plusieurs tentatives de communication) et la participation réelle des entreprises. Il reprend également les outils développés dans le cadre des différents projets.

Quelques résultats chiffrés :

- Nombre de commerçants/ entreprises ayant été touchés par le projet = +-210.
- Nombre de workshops donnés : 17
- Nombre d'entreprises ayant reçu des recommandations individuelles : +- 50
- Nombre de personnes formés : 22
  - 7 workshops/modules de formation
- Nombre d'audits réalisés : 16
- Nombre d'états des lieux via questionnaire : 45.
- Nombre de conseillers du réseau BWN mis en place : 8
- Nombre d'outils réalisés : +- 10
- Nombre d'entreprises & commerçants à qui les outils et rapports seront communiqués : 65 dans un premier temps et ensuite +- 1850
- Nombre d'entreprises & commerçants sensibilisées : 65

Ci-dessous, quelques données<sup>3</sup> spécifiques aux différents projets :

- Concernant le projet **Agoria** :
    - Les déchets résiduels ont en moyenne diminué de 13,8% sur une période d'un an; Si on regarde l'entreprise médiane, elle n'a pas diminué ses déchets résiduels.
    - La quantité de déchets papier/carton a en moyenne diminuée de 21,8%; Dans l'entreprise médiane ces déchets ont diminué de 1%.
- Une des entreprises a diminué grâce à un très grand nombre d'actions sa quantité de déchets papier/carton de 31,9%.
- La quantité de papier utilisée n'a, en moyenne, pas diminuée. Il y a même eu une augmentation moyenne de 0,2 %. Pourtant, une des entreprises a réussi, grâce à la mise en place d'actions concrètes à diminuer sa consommation de déchets papier d'1/3 (33,5%) en un an de temps.
  - En moyenne, 18,6% du PMC sont collectés séparément; En 2011, 5 entreprises triaient déjà le PMC.

---

<sup>3</sup> Ces données sont à prendre avec précaution étant donné qu'elles ne sont pas toutes mesurées par les mêmes personnes et donc de façons différentes.



➤ Concernant le projet **Brussels Expo** :

- Quantité des déchets triés : **80%** (sur site et hors site) comparé à 65% en début de projet)
- Quantité de verre récolté à la source : **18 tonnes** (comparé à **10 tonnes** en début de projet)

L'Agence Bruxelles-Propreté a également entrepris des actions de sensibilisation à la problématique des déchets et du tri à l'égard des commerçants, notamment avec Atrium Ixelles Porte de Namur et Atrium Saint-Josse.

### *Projets transversaux*

Des agendas 21 locaux, démarche locale soutenue par des appels à projets régionaux, si on parcourt les plans d'actions existants (Agenda 21), on peut y trouver des actions sur :

- la communication interne et externe en matière de déchets (Bruxelles, Etterbeek, Evere, Jette, Schaerbeek, St Gilles, Uccle et Woluwe ST Pierre)
- le gaspillage alimentaire (Watermael Boitsfort, Evere, Woluwe ST Pierre)
- les sacs de caisse (Evere, Saint-Gilles, Boitsfort)
- la lutte contre les emballages superflus (Bruxelles, St Gilles et de Woluwe ST Lambert)
- les langes lavables (Evere et Etterbeek)
- le compostage (Evere, Bruxelles, Jette, Etterbeek, St Gilles, Watermael Boitsfort, Forest (CPAS), Berchem ST Agathe, Schaerbeek et Woluwe St Pierre)
- la 2<sup>e</sup> main (Bruxelles, St Gilles, Etterbeek (CPAS), Evere, Schaerbeek et Uccle)
- le papier de bureaux (Watermael Boitsfort, Bruxelles, St Gilles, Uccle, Berchem ST Agathe, Woluwe ST Pierre et St Lambert, Forest (CPAS), Evere)
- les achats publics durables (Evere, Uccle, St Gilles, Etterbeek CPAS, Uccle, Bruxelles).

### *Ecoles*

Les outils pédagogiques

Différents outils ont été développés ou adaptés pour répondre au manque d'outils adaptés au niveau secondaire, et pour étendre les thématiques au gaspillage alimentaire. Dans le cadre de la mise en œuvre du 4<sup>ème</sup> plan, deux dossiers pédagogiques ont été créés et diffusés pour les professeurs du fondamental et du secondaire : « Déchets : prévenir c'est réduire », « L'alimentation en classe, l'environnement au menu ». Pour les élèves du secondaire, ont été créés : un quizz « déchets », les cartoons « La BDéchet de Jean Rivert », la BD "L'invasion des Mégapoubs", les affiches sur le gaspillage alimentaire, l'eau du robinet, l'utilisation recto-verso des feuilles. Pour les élèves du fondamental, ont été adaptés : l'outil « Combattre l'armée des déchets » (8-12 ans), et créés deux cartes d'engagement (alimentation et déchets (5-12 ans)), deux affiches spécifiques déchets (3-12 ans).

Les campagnes

La campagne « bons gestes » initiée en 2007 pour les premières primaires a été élargie à toutes les classes du maternel. Les élèves participants reçoivent un carnet avec des gestes à réaliser (eau du robinet, boîte à tartine, tri des déchets, utilisation du papier en recto verso) et un gobelet qui permet une concrétisation directe : moins de déchets d'emballage.

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
élèves	8000	17000	17123	37500
écoles	160	182	195	231

Résultats de la campagne « bons gestes » : nombre de colis diffusés par année

La campagne « Effet de jeunes contre effet de serre », coordonnée par Green, touche tous les publics. Elle propose 5 journées par an aux écoles sur chaque fois une thématique précise dont 3 touchent aux déchets : « croque ta pomme » (pour une collation saine, de saison sans déchets), « récup attitude » (pour donner une seconde vie aux livres, vêtements et jouets), « eau secours » (pour promouvoir l'eau du robinet et diminuer les déchets d'emballage).

Effet de jeunes	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Récup : écoles	14	47	48	45
Récup : élèves	4000	15000	16000	14200
Pomme : écoles	13	70	63	69
Pomme : élèves	3500	25350	21405	21900
Eau : écoles	/	83	67	
Eau : élèves	/	29250		

Les cycles d'animations de classes et les défis d'écoles

Les défis menés dans 18 écoles différentes (entre 2008/2009 et 2010/2011) ont confirmé le gain environnemental des projets ERE mais ont aussi montré qu'il était difficile de les reproduire d'une école à l'autre, en raison de leurs caractéristiques propres. Les projets menés ont également montré que l'évaluation restait une étape difficile, dont la lourdeur pouvait décourager la participation de certaines écoles. On peut donc en conclure que les écoles accompagnées par BE réalisent sans conteste des objectifs environnementaux mais que ceux-ci doivent être encore précisés.

Ces projets ont également permis de mettre au point au sein des écoles une dynamique d'accompagnement (éco team) sur une durée d'une ou deux années. Cette dynamique sera poursuivie via l'accompagnement de projets proposés par les écoles elles-mêmes (nouvel appel à projets lancé en février 2012 sur 4 thèmes dont la réduction des déchets). Cet appel montre l'intérêt des écoles pour la thématique des déchets : sur 38 projets acceptés, 17 concernent directement les déchets (3 gaspillage alimentaire, 14 réduction des déchets).

Bruxelles Environnement organise également des cycles d'animations pour les écoles selon des thématiques et modalités variables selon les années :

Thème +nombre de classes animées	2008-2009	2009-2010	2010-2011		2011-2012	2011-2013
Papier (prim)	29	19	18	Cycle déchets	40	30
Eau (prim)	23	15	18	Cycle alim	55	52
eau (sec)	44	/	/	Fost +	22	20
Empreinte	72	/	/			

écologique(sec)					
<b>Total classe</b>	<b>168</b>	<b>34</b>	<b>36</b>	<b>117</b>	<b>102</b>
<b>Total élèves (20el/cl)</b>	<b>2360</b>	<b>680</b>	<b>720</b>	<b>2340</b>	<b>2040</b>

Les résultats partiels qu'on peut en tirer sont les suivants :

Papier : Consommation globale : diminution de 10 à 17 % des feuilles consommées (écoles Eglantiers, Foret3, Emile André) Recto/verso : augmentation de 5% à 44% des papiers en recto-verso dans les 3 écoles ;

Emballage boisson : diminution de 0.23 à 0.97 kg/él;

Gaspillage alimentaire : les 58 actions de lutte contre le gaspillage ont concerné 4285 élèves. D'après les données récoltées, le gaspillage s'élève en moyenne à 8,11 kg/élève/an dans ces 5 écoles. Lorsque les actions menées se sont limitées à la sensibilisation et à la surveillance des repas, la réduction était relativement faible (4,4%) et ne concernait que les restes de repas servis. Cette réduction était beaucoup plus importante (45%) quand les actions menées concernaient également des changements au niveau de la préparation des repas et des restes de repas non servis.

En matière d'emballage, une étude réalisée en 2011 porte sur l'accès aux boissons dans les écoles. Les conclusions devront permettre d'affiner les actions dans ce domaine auprès des écoles.

Une évaluation des cycles d'animations réalisée fin 2009 a montré que les enfants qui les avaient suivis connaissaient et appliquaient deux fois plus de gestes en faveur de l'environnement que des enfants non sensibilisés.

L'école est citée dans le sondage « environnement » de 2008 comme la première source de sensibilisation à l'environnement avant la TV et autre média

Selon le sondage d'évaluation du plan déchet, à la question « Vos enfants vous poussent-ils à agir en matière de déchets ? », les réponses positives sont les suivantes :

Sur le tri : 26% en 2009, 47% en 2012

Sur la prévention : 23% en 2009, 37% en 2012

L'Agence Bruxelles-Propreté organise également des actions de sensibilisation dans les écoles (élèves, enseignants, personnel d'entretien, ...). En collaboration avec Fost+, des équipements permettant de trier les déchets en classe ainsi que dans les cours ont été fournis. Des visites des installations de l'Agence sont également organisées (Incinérateur, Centre de tri, ...).

### Taxe à l'incinération

L'ordonnance instaure deux taxes :



#### **Une taxe de 6 €**

sur toute tonne de déchets incinérés à Bruxelles. Cette taxe sera prélevée pour la 1ère fois en 2014. Ces 6 €uros correspondent au tarif minimum des taxes applicables dans les deux autres Régions. Comme dans les deux autres Régions, cette taxe vise à encourager la gestion des déchets dans le respect de la hiérarchie et non leur transfert vers d'autres Régions. Comme dans les deux autres Régions donc, la taxe sera due également lorsque les déchets sont exportés pour être incinérés dans une autre région qui n'applique pas une taxe équivalente à celle de la Région.

Les recettes de cette taxe sont redistribuées entre Bruxelles-Environnement et l'ABP selon une clef de répartition 25/75 %. Elles devront ainsi être affectées par Bruxelles-Environnement au financement de nouvelles initiatives pour la prévention des déchets ... Les 75% des recettes qui reviendront à l'ABP devront être consacrées exclusivement au développement de nouvelles infrastructures et d'initiatives en matière de collecte sélective et de recyclage ... (voir descriptifs exacts à l'article 71 de l'ordonnance du 14 juin 2012).

Le mécanisme assure donc une redistribution des budgets régionaux en phase avec la hiérarchie de gestion des déchets imposée par l'Europe.

### **Une taxe de 29€**

Cette taxe s'ajoute à la première taxe de 6 € Elle ne s'appliquera toutefois qu'aux déchets qui seront incinérés au-delà de seuils déterminés à l'article 41 de l'ordonnance du 14 juin 2012 et qui diminueront avec le temps. Il s'agit là clairement d'une taxe incitative visant à encourager le développement des services aux citoyens et à améliorer le résultat des collectes sélectives pour atteindre les objectifs de recyclage imposés par l'Europe.

La taxe est donc facultative : elle ne sera pas perçue si les objectifs de l'article 41 dont question ci-dessus sont atteints.

Cette taxe de 29€ constitue un moyen supplémentaire pour la Région, parmi ceux déjà mis en place ou en cours, d'atteindre les objectifs de recyclage imposés par l'Europe. Pour ce faire, un système de monitoring des progrès réalisés en matière de collecte sélective et de recyclage sera mis en place. Le cas échéant, le Gouvernement pourra s'appuyer sur ce monitoring, pour développer des initiatives supplémentaires.

L'article 41 susvisé définit les flux de déchets qui seront pris en compte pour calculer ces résultats de recyclage : ces flux englobent les déchets collectés sélectivement par l'Agence et par les communes; ce qui inclut non seulement les déchets collectés via les collectes sélectives en porte à porte, via les parcs à conteneurs mais également les déchets collectés sélectivement en vue de leur réemploi ou de leur recyclage, par les entreprises d'économie sociale, l'Ecopôle et par les détaillants dans le cadre des obligations de reprise ...

L'article 71 de l'ordonnance précise l'affectation à donner aux recettes de la taxe de 29 € dont la totalité revient à l'Agence Bruxelles-Propreté. Celles-ci ne pourront être affectées qu'à des investissements supplémentaires en infrastructures de collectes sélectives, en ce compris les parcs à conteneurs, et aux frais de fonctionnement et de personnel se rapportant à ces investissements.